

# **COMMUNIQUE**

## **ADMISSION AU PRIMAIRE - JANVIER 2020**

### **L'ENREGISTREMENT DES ENFANTS AYANT UN HANDICAP**

Le Ministère de l'Éducation et des Ressources humaines, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique informe le public en général que la deuxième phase d'enregistrement des enfants ayant un handicap et qui auront atteint l'âge de 5 ans ou plus, au 31 décembre 2019, se fera dans les écoles primaires du **lundi 12 août au vendredi 16 août 2019**.

Cette démarche vise à aider à une meilleure prise en charge des enfants et à assurer leur admission selon leurs besoins spécifiques dans une école appropriée, qui n'est pas nécessairement celle où se fait l'enregistrement.

Les parents concernés sont priés de s'adresser au chef d'établissement de l'école primaire la plus proche de leur localité du **lundi 12 août au vendredi 16 août 2019 de neuf heures trente à midi (9.30-12.00)**, munis de l'original et d'une photocopie des documents suivants:

- leur carte d'identité nationale;
- l'acte de naissance de l'enfant;
- le certificat médical de l'enfant attestant le type / degré de handicap.

**le 07 août 2019**

**Ministère de l'Éducation et des  
Ressources humaines, de  
l'Enseignement supérieur et de la  
Recherche scientifique**